



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
HCS 2024 de l'OSHA aux États-Unis, Loi sur les produits dangereux (LPD)
et Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, ainsi modifiés

Date d'émission 18-avr.-2025

Date de révision 18-avr.-2025

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit C6+ Hardener

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit C6P-15; C6P-30

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Ancrage chimique

Restrictions d'utilisation Utiliser comme prévu pour les applications d'ancrage dans le béton

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

ITW Commercial Construction North America
155 Harlem Avenue
Glenview, IL 60025

Identificateur du fournisseur initial

ITW Construction Products Canada
120 Travail Road
Markham, Ontario
L3S 3J1

Courriel techsupport@itwccna.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Téléphone de l'entreprise US: 1-800-848-5611
CA: 1-800-387-9692

Numéro de téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Danger**Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Toxicité aiguë inconnue

44 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

51 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) de 1910.1200

Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Peut être nocif par contact cutané. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Très toxiques pour les organismes aquatiques.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Phenol, styrenated	61788-44-1	25 - 40	-	-
Quartz	14808-60-7	20 - 40	-	-
1,3-Bis(aminomethyl)cyclohexane	2579-20-6	10 - 20	-	-
Verre, oxyde	65997-17-3	5 - 15	-	-
Ceramic materials and wares, chemicals	66402-68-4	5 - 10	-	-
Cyclohexanamine, 4,4'-methylenebis-	1761-71-3	5 - 10	-	-
1-Piperazineethanamine	140-31-8	5 - 15	-	-
Salicylic acid	69-72-7	1 - 5	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact avec les yeux

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer.
Effets d'une exposition	Peut causer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	---

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume.
Autres renseignements	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruite.

Considérations générales sur l'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Les ingrédients suivants sont les seuls ingrédients du produit au-dessus de la valeur seuil (ou de la valeur qui contribue à la classification de danger du mélange) qui possèdent une limite d'exposition applicable à la région pour laquelle cette fiche de données de sécurité est préparée ou une autre limite recommandée. À ce moment-ci, les autres constituants pertinents ne possèdent pas de limites d'exposition connues des autres sources indiquées ici.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m ³ : (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust	
Verre, oxyde 65997-17-3	TWA: 1 fiber/cm ³ respirable fibers: length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m ³ inhalable particulate matter	-	-	
Ceramic materials and wares, chemicals 66402-68-4	TWA: 5 mg/m ³ Zr TWA: 0.02 mg/m ³ Mn respirable particulate matter TWA: 0.1 mg/m ³ Mn inhalable particulate matter STEL: 10 mg/m ³ Zr	TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) STEL: 10 mg/m ³ Zr (vacated) Ceiling: 5 mg/m ³ Mn (vacated) Ceiling: 5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ ; Mn TWA: 5 mg/m ³ ; except Zirconium tetrachloride Zr STEL: 3 mg/m ³ Mn STEL: 10 mg/m ³ Zr IDLH: 500 mg/m ³ Mn IDLH: 25 mg/m ³ Zr	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable	TWA: 0.10 mg/m ³ ; respirable fraction	TWAEV: 0.1 mg/m ³ ; respirable dust
Verre, oxyde 65997-17-3	TWA: 5 mg/m ³ ; total particulate TWA: 1 fibre/cm ³ ;	TWA: 1 fibre/cm ³ ; TWA: 5 mg/m ³ ; inhalable	TWA: 1 fibre/cm ³ ; respirable TWA: 5 mg/m ³ ; inhalable fraction	TWAEV: 1 fibre/cm ³ ; respirable TWAEV: 5 mg/m ³ ; inhalable aerosol fraction

Ceramic materials and wares, chemicals 66402-68-4	TWA: 5 mg/m ³ ; TWA: 0.2 mg/m ³ ; STEL: 10 mg/m ³ ;	TWA: 5 mg/m ³ ; TWA: 0.02 mg/m ³ ; respirable TWA: 0.1 mg/m ³ ; inhalable STEL: 10 mg/m ³ ; Adverse reproductive effect	TWA: 5 mg/m ³ ; TWA: 0.02 mg/m ³ ; respirable particulate matter TWA: 0.1 mg/m ³ ; inhalable particulate matter STEL: 10 mg/m ³ ;	TWAEV: 0.2 mg/m ³ ; inhalable aerosol fraction TWAEV: 0.05 mg/m ³ ; respirable aerosol fraction TWAEV: 5 mg/m ³ ; STEV: 10 mg/m ³ ;
--	--	---	--	--

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Quartz	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate matter	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate matter	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate matter

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Quartz	TWA: 0.05 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA: 0.025 mg/m ³ ; respirable particulate matter	TWA: 0.05 mg/m ³ ; respirable fraction	TWA: 300 particle/mL;
Verre, oxyde				TWA: 30 mppcf; dust or fibrous TWA: 10 mg/m ³ ; dust or fibrous

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte
État physique Liquide
Couleur Aucun renseignement disponible
Odeur (y compris le seuil olfactif) Aucun renseignement disponible

Propriété

Valeurs

Point de fusion / point de congélation
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 100 °C / 212 °F	
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
SADT (°C)		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Solubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)		Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	> 1	
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Masse volumique du liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	0.5%, as applied 0.1 lb/gal, as applied
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible

Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	Acides forts, Bases fortes, Agents oxydants forts, Aldéhydes, Composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires (sur la base des composants). Nocif par inhalation. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une lésion irréversible aux yeux. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée (sur la base des composants). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion (sur la base des composants). Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeurs. Combustion. Peut causer la cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux. Toux ou respiration sifflante.
------------------	---

<u>Toxicité aiguë</u>	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.
------------------------------	---

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange:

ETAmél (orale)	537.8 mg/kg
ETAmél (cutané)	2625.5 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	2.04 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

44 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

51 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Phenol, styrenated	2100 - 6700 mg/kg (Rat)	> 7940 mg/kg (Rabbit)	> 4.92 mg/L (mist) (No mortality)
1,3-Bis(aminomethyl)cyclohexane	200 - 2000 mg/kg (Rat)	= 1700 mg/kg (Rabbit)	-
Ceramic materials and wares, chemicals	-	> 2500 mg/kg (Rabbit)	> 2.3 mg/L (aerosol) (No mortality)
Cyclohexanamine, 4,4'-methylenebis-	= 380 mg/kg (Rat)	= 2110 mg/kg (Rabbit)	-
1-Piperazineethanamine	= 2140 µL/kg (Rat)	= 866 mg/kg (Rabbit)	> 890 ppm (4.7 mg/L) (mist) (No mortality)
Salicylic acid	= 891 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 0.9 mg/L (Rat) 1 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des brûlures. Provoque des lésions oculaires graves. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de silice cristalline.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Quartz 14808-60-7	A2 A2 - Suspected Human Carcinogen	Group 1	Known	X
Verre, oxyde 65997-17-3	A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen (listed under Synthetic vitreous fibers)	Group 3	-	-
Ceramic materials and wares, chemicals 66402-68-4	A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen	-	-	-

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité chez les humains

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes	Poissons	Toxicité pour les	Crustacés
--------------	----------------	----------	-------------------	-----------

	aquatiques		microorganismes	
Phenol, styrenated 61788-44-1	3.14 mg/L/72hr (Green algae)	14.8 mg/L (Zebra fish)	-	$\geq 1, \leq 10$ mg/L (Daphnia magna)
1-Piperazineethanamine 140-31-8	EC50: =495mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 1950 - 2460mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1000mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: >=100mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =32mg/L (48h, Daphnia magna)
Salicylic acid 69-72-7	-	-	-	EC50: =870mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Phenol, styrenated 61788-44-1	3.13
1,3-Bis(aminomethyl)cyclohexane 2579-20-6	0.783
Cyclohexanamine, 4,4'-methylenebis- 1761-71-3	2.2
1-Piperazineethanamine 140-31-8	-1.48
Salicylic acid 69-72-7	2.25

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	UE - REACH (1907/2006) - Article 59, paragraphe 1 - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation	UE - REACH (1907/2006) - Liste des substances pour l'évaluation des perturbateurs endocriniens
Phenol, styrenated	-	Propriétés perturbatrices endocriniennes

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

Note : Cette matière répond aux critères de polluant marin de l'ONU/IMDG. Même si cela n'est pas requise, elle peut également être classée comme un polluant marin aux États-Unis.

DOT

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29
Polluant marin du DOT	M
Polluant marin	Phenol, styrenated
Désignation	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Phenol, styrenated), 9, III, Polluant marin

TMD

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Phenol, styrenated.
Désignation	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Phenol, styrenated), 9, III

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
Nom technique de l'IATA	Phenol, styrenated
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Oui
Dispositions particulières	A97, A158, A197, A215
Code ERG	9L
Désignation	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Phenol, styrenated), 9, III

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
Nom technique	Phenol, styrenated
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Indicateur de polluant marin	M
Nom du polluant marin	Phenol, styrenated
Dispositions particulières	274, 335, 969
EmS-N°	F-A S-F
Désignation	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Phenol, styrenated), 9, III, Polluant marin

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Ceramic materials and wares, chemicals - 66402-68-4	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Ceramic materials and wares, chemicals 66402-68-4	-	X	-	-

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

Nom chimique	Polluants atmosphériques dangereux (HAP)	Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)
Ceramic materials and wares, chemicals 66402-68-4	Présent	-

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Quartz 14808-60-7	X	X	X
Ceramic materials and wares, chemicals 66402-68-4	X	-	X
1-Piperazineethanamine 140-31-8	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 1	Instabilité 2	Dangers particuliers -
HMIS	Risques pour la santé 3 *	Inflammabilité 1	Dangers physiques 2	Protection individuelle B

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses

CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche signalétique
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple

Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESa)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date d'émission 18-avr.-2025

Date de révision 18-avr.-2025

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique